



FORMATION INTER-ENTREPRISES *

1 jour

Permis d'exploitation

Exploitant justifiant de 10 ans d'expérience

à partir de 600 € net de taxe par participant

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Exploiter un établissement vendant de l'alcool à consommer sur place

PUBLIC VISÉ

Tout public

PRÉ-REQUIS

Sans niveau spécifique

AIDES AU FINANCEMENT **

Cap Emploi
Opérateurs de Compétences (OPCO)
France Travail
Entreprise

** sous conditions

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

100% Présentiel

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Processus d'évaluation des acquis tout au long de la formation
Evaluation de fin de formation individuelle par le formateur

ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP

Contactez-nous

* Toutes nos formations sont possibles en INTRA-ENTREPRISE (devis sur demande).

Retrouvez toutes les informations sur
laho-formation.fr

 **N° Vert 0 805 384 384**



PROGRAMME DE LA FORMATION

1. Le cadre législatif et réglementaire : Les sources de droit et les applications

- **Organisation administrative et judiciaire**
- **Responsabilité civile et pénale des personnes morales et physiques**
- **Les délits et les infractions, la mise en danger d'autrui.**
- **La codification des dispositions relatives aux débits de boissons dans le code de la santé publique**
- **La police administrative générale (Code des collectivités territoriales),**
- **La police administrative spéciale (Code de la santé publique)**

2. Les obligations d'exploitation

- **Les obligations liées à l'établissement : Les horaires d'ouverture et de fermeture, les obligations liées à l'exploitation d'une terrasse située sur la voie publique, l'étalage obligatoire des boissons sans alcool, les affichages obligatoires, l'information sur le prix, la vidéo-protection**
- **Les obligations en matière de prévention et de protection de la santé publique et aspects pratiques**
- **La prévention et la lutte contre le risque « alcool » : la répression de l'ivresse publique, l'interdiction des**
- **« open bars », la réglementation des « happy hours »**
- **La protection des mineurs contre le risque « alcool » : l'interdiction de vente et d'offre de boissons alcooliques aux mineurs et les sanctions encourues en cas de non-respect, l'accueil des mineurs de plus de seize ans dans le cadre de l'apprentissage,**
- **Conduite à tenir face à un mineur voulant se voir servir de l'alcool, vérification de la majorité du client**
- **La protection des femmes enceintes contre le risque « alcool »**
- **La présentation des conséquences physiques et psychologiques de la consommation d'alcool sur le corps humain**
- **Conduite à tenir face à un client en état d'imprégnation alcoolique**
- **La réglementation de l'interdiction de fumer et les sanctions encourues en cas de non-respect**
- **La réglementation relative aux stupéfiants**
- **Conduite à tenir face à un client sous l'emprise de stupéfiants**
- **Les obligations en matière de prévention et de protection de l'ordre public et aspects pratiques : la lutte contre le bruit, conduite à tenir en cas de tapage et autres troubles dans ou aux abords de**

